

Objectifs généraux

- Maintenir et actualiser les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

Public et pré-requis

- Personne titulaire d'un certificat de "SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL" dans la période de validité de 24 mois.
- Demandeurs d'emploi, salariés, employeurs...

Modalités d'inscription/de recrutement

- Si vous êtes demandeurs d'emploi, contacter votre conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi
- Si vous êtes salariés, employeurs..., contacter directement le centre de formation POINFOR le plus proche de chez vous

Financements possibles

Formation non éligible au CPF.

Pour tout autre financement, contacter POINFOR

Niveau d'entrée et de sortie : sans niveau spécifique

Durée indicative

- En centre : 7 h

Durée hebdomadaire : 7h.

Siège Social

ZI Les Franchises
132 rue de la poudrière
52200 Langres

T: 03 25 87 02 51
langres@poinfor.org

Chaumont

48 rue de la Chavoie
52000 Chaumont

T: 03 25 32 26 98
chaumont@poinfor.org

Saint-Dizier

5 rue Abbé Gruet
52100 Saint Dizier

T: 03 25 04 38 60
saint.dizier@poinfor.org

La Chapelle Saint Luc

3 rue Archimède
10600 La Chapelle Saint Luc

T: 03 25 70 47 47
la-chapelle-saint-luc@poinfor.org

Migennes

131 avenue Jean Jaurès
89400 Migennes

T: 03 86 80 38 28
migennes@poinfor.org

Contenu

- D'une façon générale il doit comprendre :
 - Une évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.
 - Une partie consacrée à la révision des 2 domaines de compétences (PRÉVENTION et SECOURS)
 - Une partie consacrée à l'actualisation de la formation :
 - aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
 - aux modifications du programme

Validation

- Une évaluation certificative est mise en place lors du maintien-actualisation des compétences du SST.
- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification SST figurant au document de référence et transcrits dans une grille de certification (document INRS), utilisée lors de chaque formation maintien et actualisation des compétences.
- A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Débouché(s)

- Non concerné

Coût pédagogique : 10 € de l'heure stagiaire en centre.

Formation accessible aux personnes reconnues travailleurs handicapés

<https://www.emfor-bfc.org/>
<https://www.facebook.com/PoinforGE>

<https://www.formation.grandest.fr>
<https://www.facebook.com/PoinforBFC>